

# - TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ -

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N°160/2022

Envoyé en préfecture le 20/12/2022

Reçu en préfecture le 20/12/2022

Publié le

ID : 039-200090579-20221214-D\_2022\_160-DE

Berger  
Levraud

## SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2022

### Nombre de Conseillers

En exercice : 116

Date de convocation :

08/12/2022

Titulaires présents : 70

Date d'affichage :

19/12/2022

Suppléants présents : 5

Pouvoirs : 18

Votants :	93	Pour :	93	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-deux, le quatorze décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la grenette d'Orgelet, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

### Délégués titulaires présents (70) :

AYMONIER Gaëtan ; BAILLY Hervé ; BAILLY Thierry ; BARIOD Denis ; BELPERRON Pierre-Rémy ; BENIER ROLLET Claude ; BOILLETOT Jean-Marc ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CAPELLI Sophie ; CAPPELLI Célestin ; CASSABOIS Yannick ; CATILAZ Christophe ; CATTET Jean-Luc ; CHATOT Patrick ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DEPARIS-VINCENT Christelle ; DEVAUX Catherine ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Christiane ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHEGARAY Josiane ; FATON Patrice ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBEY Olivier ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GROS DIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; JACQUEMIN Pierre ; JOURNEAUX Cyril ; JULLEROT Pascal ; LACROIX Serge ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MOREL Alain ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PIETRIGA Guy ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; ROUX Nathalie ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques ; VILLESSECHE Anne ; VUITTON Antoine.

Délégués suppléants présents (5) : FREDY Damien ; GIBOZ Brigitte ; JUHAN Christine ; MARILLIER Mickaël ; RIQUOIS Jean-Pierre.

Excusés ayant donné pouvoir (18) : BAILLY Jacques à PIETRIGA Guy ; BAUDIER Stéphanie à MOREL BAILLY Hélène ; BLASER Michel à BENIER ROLLET Claude ; BOURGEOIS Josette à BOURGEOIS Rachel ; BRUNET Hervé à PAIN Michel ; CALLAND Jacques à GROS DIDIER Jean Charles ; GAUTHIER PACOUD Sandrine à BUCHOT Jean-Yves ; GEAY David à CAPELLI Sophie ; HUGUES Guy à TISSOT Isabelle ; JAILLET Bernard à SERVIGNAT Odette ; LUSSIANA Eddy à LONG Grégoire ; MILLET Michel à MILLET Jacqueline ; MORISSEAU Gilles à PROST Philippe ; PANISSET Marilyn à CHATOT Patrick ; REBREYEND COLIN Micheline à VILLESSECHE Anne ; REVOL Hervé à ROUX Nathalie ; STEYAERT Frank à BELPERRON Pierre-Rémy ; VACELET Jean-Marie à GAMBEY Olivier.

Excusés : ANDREY Patrick ; ARTIGUES Damien ; BELLAT Stéphane ; BENOIT Jérôme ; BIN Richard ; BONDIER Jean-Robert (représenté par MARILLIER Mickaël) ; BRIDE Frédéric ; CAILLON Gérard (représenté par RIQUOIS Jean-Pierre) ; CHAMOUTON Patrick ; CIOE Bruno ; CORON Nathalie ; DE MERONA Bernard ; DUFOUR Anne ; DUMONT GIRARD Philippe ; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine) ; GRAS Françoise ; GROS-FUAND Florence (représentée par FREDY Damien) ; GUILLOT Evelyne ; LAMARD Philippe ; LANCELLOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; PAGET Jean-Marie ; REYDELLET DELORME Emmanuelle ; ROZEK Evelyne.

Absents : BANDIERIER Dominique ; DAVID Lauriane ; MAILLARD Jean-Claude ; PERRIN Alexandre ; PRELY Fabrice.

Secrétaire de séance : BELPERRON Pierre Rémy.

Objet : SYDOM DU JURA - Approbation du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du Jura (PLPDMA)

Rapporteur : M. Jean-Yves BUCHOT

**Le RAPPORTEUR,**

**EXPOSE**

Le **Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)** consiste à la mise en œuvre, par les acteurs d'un territoire donné, d'un ensemble d'actions coordonnées visant à atteindre les objectifs définis à l'issue du diagnostic du territoire, notamment en matière de réduction des **Déchets Ménagers et Assimilés (DMA)**.

Le SYDOM du JURA s'est engagé, en collaboration avec chacun de ses adhérents (dont Terre d'Emeraude Communauté), à adopter son troisième PLPDMA pour la période 2022/2026 pour le territoire du Jura. Il pourra être prolongé sur 2027, pour une durée maximale de six années. Le décret n°2015-622 du 10 juin 2015 précise le contenu et les modalités d'élaboration et de renouvellement de ce programme. Les fiches actions du programme local de prévention ont été élaborées en collaboration avec les membres de la **Commission Consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES)** au sein de laquelle Terre d'Emeraude Communauté est représentée.

Le PLPDMA est composé de quatre thématiques, et 20 fiches actions :

**I] REFUSER/REDUIRE**

N1 Lutter contre le gaspillage alimentaire

N2 Campagne de Pesées alimentaires pour réduire le gaspillage

N3 Promouvoir le faire soi même

N4 Limiter la production de déchets inutiles

N5 Accompagner les commerçants, entreprises, collectivités, dans la réduction des déchets.

**II] REEUTILISER/REEMPLOYER**

N6 Organiser des espaces ressourceries et zone de gratuité dans les déchetteries

N7 Favoriser la bonne filière DEEE/batteries/ampoules/piles (réemploi, réparation, recharge...)

N8 Promouvoir la réparation des objets

**III] VALORISER/COMPOSTER**

N9 Broyage de déchets verts chez l'habitant

N10 Plateformes de déchets verts communales

N11 Compostage en cimetière

N12 Placettes de démonstration au compostage SYDOM

N13 Placettes collectives en pieds d'immeubles

N14 Le lombricompostage

#### IV] LES BONNES PRATIQUES

N15 Les visites du CDTOM et du Centre de Stockage du Jura (**CSJ**)

N16 Les animations scolaires

N17 Les Manifestations extérieures

N18 Cycle de formation des élus

N19 Exemplarité des organismes privés/publics

N 20 Communication dynamique en faveur de la prévention des déchets

**Le BUREAU COMMUNAUTAIRE**, dans sa séance du 07 décembre 2022 a émis un avis favorable,

**Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE**, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

#### DÉCIDE

**D'APPROUVER** le nouveau Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés du Jura 2022/2026 porté par le SYDOM du JURA, élaboré par les membres de commission consultative (CCES).

**D'AUTORISER** l'élu référent, vice-président en charge de la gestion des déchets et de la communication/prévention, à coordonner les actions référencées.

**DE DIRE** que les éventuels crédits nécessaires sont prévus au budget primitif 2022 et exercices suivants.

**DE CHARGER** Monsieur le Président de signer tous les documents s'y rapportant.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.  
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Président


